

Accusé de réception en préfecture 074-257400085-20230223-DEL-2023-36-DE Date de télétransmission : 01/03/2023 Dete de réception préfecture : 01/03/2023 **DELIBERATIONS DU BUREAU** SYNDICAL DU 23 FEVRIER 2023

DEL-2023-36

L'An deux mille vingt-trois, le vingt-trois février, à 13 heures 30, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 16/02/2023, s'est réuni 'Salle de réunion - Bât. Le Carat' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

Etaient présents :

Mme PARIS.

MM. AEBISCHER, BAUD-GRASSET, BOISIER, BOUVARD, DAVIET, DEAGE, DESCHAMPS, FRANCOIS. HACQUIN, JACQUES, MATHIAN, OBERLI, PEUGNIEZ, RATSIMBA.

Avaient donné pouvoir :

MM. COUTIER, CHASSAGNE.

Etaient absents ou excusés :

Mmes DALL'AGLIO, DETURCHE, MERMIER, TARAGON. MM. GILLET, GYSELINCK, SADDIER, STEYER.

Assistaient également à la réunion :

Mmes DARDE, GIZARD, JAILLET, KHAY, PERRILLAT,

MM. CHALLEAT, LOUVEAU, MALOSSE, SCOTTON, VIVIANT: du SYANE.

Membres en exercice : 25 Présents: 15 Représentés par mandat : 2

COMMUNES DE MENTHON-SAINT-BERNARD ET DE VEYRIER-DU-LAC - PISTE CYCLABLE

RD 909A - AVENANT N°2 AU MARCHE DE TRAVAUX - LOT N°1 - ME 19021 (VEYRIER-DU-LAC) ET ME 19022 (MENTHON-SAINT-BERNARD) AVEC LE GROUPEMENT D'ENTREPRISES MITHIEUX/BIANCO ALPES OUVRAGES.

Exposé du Président,

Par marché attribué dans le cadre du groupement de commandes avec le Département de la Haute-Savoie. référencé sous les n° ME 19021 et 19022, pour les travaux réalisés respectivement sur les territoires des communes de VEYRIER-DU-LAC et MENTHON-SAINT-BERNARD en date du 13 juin 2019. le SYANE a confié au groupement d'entreprises MITHIEUX/BIANCO ALPES OUVRAGES, la réalisation de travaux de construction de réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications, dans le cadre de la création d'une piste cyclable, sous la maîtrise d'œuvre du cabinet GEOPROCESS.

Par délibération n° 2022-18 du Bureau du 3 mars 2022, un avenant n° 1 a été approuvé. En effet, les travaux sur les réseaux secs nécessitaient plusieurs adaptations d'implantations d'ouvrages principalement liées à la coordination avec les travaux d'aménagement.

A ce jour, il apparait qu'à l'occasion des attachements de chantier réalisés par le maître d'œuvre GEOPROCESS, les quantités prévues initialement au marché nécessitent des ajustements au marché de travaux portant sur le génie civil. Ces ajustements portent principalement sur des longueurs de tranchées déficitaires sur le chapitre « basse tension » et excédentaires sur le chapitre « réseau des télécommunications ».

Le montant initial du marché s'élève à 396.771,30 € HT.



Accusé de réception en préfecture 074-257400085-20230223-DEL-2023-36-DE Date de télétransmission : 01/03/2023 Date de réception préfecture : 01/03/2023

Part sur la commune de VEYRIER-DU-LAC : Part sur la commune de MENTHON-SAINT-BERNARD : 325.587,73 € HT 71.183,57 € HT

Il est précisé que l'objet du marché n'est pas modifié, que le montant de l'avenant n° 2 s'élève à 4.663,50 € HT et impacte uniquement la part sur la commune de VEYRIER-DU-LAC.

Pour rappel l'avenant n° 1 s'élève à 26.058,26 € HT, soit une incidence totale cumulée (avenant n° 1 et avenant n° 2) de 7,74 % sur le montant du marché initial.

La passation de cet avenant a reçu un avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du Syndicat du 23 février 2023.

Le Présider

J6ël BAUD-GRASSET.

Les membres du Bureau sont invités :

- 1. à approuver l'avenant proposé,
- 2. à autoriser le Président à le signer.

Adopté à l'unanimité.

ノ